

Le 28 Avril à Lyon des acteurs de terrain, des associations militantes, salariés et bénévoles, avocats syndicalistes, citoyens français et étrangers vous invitent à débattre de la question des migrations. Il s'agit de partager des expériences, s'informer, échanger sur les pratiques et solutions, dénoncer l'inacceptable et construire ensemble des propositions pour une politique migratoire et d'accueil alternative qui réponde aux réels besoins et enjeux actuels !

10h **ACCUEIL** dans le hall

10h30 **PRÉSENTATION**
Présentation de la journée
Témoignages
Lectures de textes

11h30-12h30

ATELIERS-DÉBATS : *Élaboration des cahiers de doléances*

- Rétention et Enfermement
- Décryptage du projet de loi « Asile-Immigration »
- Devoir d'Hospitalité et Droit à l'Accueil
- Salariés et Bénévoles en détresse
- Hébergement des Migrants
- Pour un réel accès à l'Éducation

12h30 **PAUSE REPAS** tiré du sac
Musique & Chants

14h-15h

ATELIERS-DÉBATS : *Élaboration des cahiers de doléances*

- Droit au Travail pour les sans papiers
- Organiser la Solidarité avec les familles et enfants scolarisés sans abris
- Quel accès aux soins pour les migrants ?
- Quelle prise en charge des mineurs non accompagnés ?
- Pour les Femmes migrantes : la double peine ?
- Le « Délit de Solidarité »

15h **ANIMATIONS À THÈME**
Jeux

16h-16h45 **PAROLES D'ATELIERS** Synthèse

17h-18h **TABLE RONDE** *Pour une véritable politique d'accueil / Migrants et mondialisation*
Isabelle Saint Saens (Gisti) : la politiques européenne et politique française face aux migrants : réflexion sur « la Frontière – les Frontières »
Abdelatif Chaouite (revue Écartés d'Identité) : Mondialisation, Migrations Mondialité un changement de nos imaginaires pour une nouvelle politique.
Marie-Laure Basilien-Gainche (Université de Lyon 3) : Ethique de l'Hospitalité et implications juridiques

18h **CHORALE** de Réseau Éducation Sans Frontières

Inscription pour les ateliers
<https://www.linscription.com/EGMLyon-9811>

PROGRAMME

**28
AVRIL
2018**

**LES CAHIERS
DE DOLÉANCES
SERONT REMIS
À LA PRÉFECTURE**